



DÉLIBÉRATION N° 74/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET :

CULTURE

Convention dans le cadre d'un mécénat en nature pour la réalisation des cuissons d'une œuvre de Mélissa Magalatchoumy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 juin 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Eric AGBESSI par Mme Colette DESJOURS.

M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE.

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

M. Nicolas BONJEAN est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Nadège BROSSEAUD, Adjointe au Maire en charge de la Culture, informe l'assemblée qu'afin de contribuer au rayonnement culturel et à l'animation à destination de ses visiteurs, le Musée Sahut propose au titre de 2024 une exposition temporaire intitulée « TISSUS TERRESTRES » pour la période du 07 mai 2024 au 03 novembre 2024.

Cette exposition a pour objectif d'exposer les œuvres de 3 artistes, Céline Martinant, Mélissa Magalatchoumy et Denis Monfleur, utilisant des techniques diverses pour offrir un langage à la pierre et mêlant des univers très différents.

Dans le cadre de cette exposition, ces trois artistes invitent le public à contempler la pierre d'une manière nouvelle, à voir au-delà de sa solidité apparente pour découvrir l'essence vivante qui réside en elle.

Au titre de la loi 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, le Musée Sahut peut bénéficier du mécénat en vue d'élargir ses moyens de financement et ce, notamment en vue de la réalisation des cuissons d'une œuvre de Mélissa Magalatchoumy.

Dans ce cadre, l'entreprise YOPSO, spécialisée dans la lave émaillée, a répondu à la consultation réalisée par la Commune de Volvic et a montré un réel intérêt pour le projet objet de ladite convention.

La mission consistera à une mise à disposition d'un atelier d'émaillage et du matériel nécessaire à l'émaillage de l'œuvre « Cosmos 24.0 » de Mélissa Magalatchoumy pour un montant de 566,67 € HT.

Le mécénat en nature est valorisé à hauteur de 566,67 € HT.

Ainsi, **le Conseil Municipal**, Mme Nadège BROSSEAUD entendue, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe, à intervenir entre la Commune de Volvic et la Société YOPSO ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 30/6/2024
Publié ou notifié
le : 30/6/2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

